YOUR TELECOM PARTNER

0800 200 211
PLUS D'INFORMATIONS (APPEL GRATUIT)

- Interception des courriers indésirables
- Fini le triage des E-mails inutiles et indésirables
- Identifie le spam en contrant les dernières techniques utilisées par les spammeurs ;
- Filtre tous les messages entrants à la recherche des virus et vers connus ;
- Contrôle les pièces jointes.

NOS FILIALES :

Lausanne :
VTX Services SA
Av. de Lavaux 101
1009 PULLY
Fax 021/721.11.12

Genève :
VTX Deckpoint SA
Rue Eugène Marziano 15
1227 Les Acacias
Fax 022/879.84.09

Sion :
Omedia VTX SA
Rue de l'Industrie 54
1950 Sion
Fax 027/327.75.96

Zürich :
VTX Network Solutions AG
Grabenstrasse 3
8952 Schlieren
Fax 044/437 86 79

Bâle :
VTX Datacomm AG
St. Alban-Anlage 44
4052 Bâle
Fax 061/561 11 10

Neuchâtel :
Arcantel SA
Rue Jaquet-Droz 1
2002 Neuchâtel
Fax 032/720 57 51

VTX Mail Filter - Bronze

VTX MAIL FILTER, LE FILTRAGE TANT ATTENDU

De nos jours, **aucune adresse E-mail n'est à l'abri du spam ou de virus !**

Ce phénomène génère-t-il **une part de plus en plus importante de votre trafic Internet sur votre connexion ? Ou pire, vous fait-il perdre du temps** pour trier les E-mails utiles des E-mails indésirables ?

VTX a mis au point une solution de filtrage éprouvée appelée VTX Mail Filter. Avant même le téléchargement de vos E-mails sur votre ordinateur, **chaque E-mail contenu dans votre boîte aux lettres est analysé à la recherche de : SPAMS et VIRUS CONNUS.**

AVANTAGES DE LA SOLUTION

Le principe de filtrage de VTX Mail Filter est simple et efficace :

- **AUCUN logiciel d'installation ;**
- **AUCUN paramètre à modifier ;**
- **AUCUNE configuration à faire sur votre ordinateur ou sur votre réseau informatique.**

La solution **VTX Mail Filter** offre des performances **sécurité à 2 niveaux** :

- **anti-spam** : identifie le spam en utilisant les dernières techniques de détection utilisées par les spammeurs ;
- **antivirus** : filtre tous les messages entrants à la recherche des virus et vers connus grâce à des mises à jour antivirus automatiques et régulières ;

Outre ces deux bonnes raisons d'opter pour VTX Mail Filter, cette solution offre une **interface Web disponible depuis votre Kiosk VTX** permettant de :

- choisir l'action du filtre (marquage du message, envoi d'une notification ou élimination) ;
- définir la sensibilité du filtre anti-spam ;
- gérer votre liste autorisée et interdite.

Grâce à la flexibilité et la fiabilité de la solution VTX Mail Filter, vous seul décidez de l'avenir de vos E-mails !

Contrat d'abonnement Mail Filter Bronze

Ce contrat est conclu avec :

- ☐ VTX Services SA (VD, FR)
- ☐ VTX Deckpoint SA (GE)
- ☐ VTX Omedia SA (VS)
- ☐ Arcantel SA (NE, JU)
- ☐ VTX Datacomm AG (BS, BL, SO, BE-de)
- ☐ VTX Intellinet AG (SG, GR, TG, AR, AI, GL, SH)
- ☐ VTX Network Solutions AG (UR, ZH, ZG, AG, SZ, LU, OW, NW)
- ☐ Bielstar Sàrl (BE-fr)
- ☐ VSI SA (TI)

Nommée ci-après le fournisseur et le client :

COORDONNEES

☐ SOCIETE

Raison sociale : .....

Nombre d'employés : ..... Domaine d'activité : .....

Représenté par :

Nom : ..... Prénom : .....

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur Langue de correspondance : ☐ FR ☐ DE ☐ EN ☐ IT

E-mail : ..... Tél. : .....

(Adresse valide et régulièrement consultée) (Fixe ou mobile - Joignable en journée)

Fonction : .....

Cette personne sera enregistrée comme **correspondant(e) principal(e)** concernant la/les prestation(s) VTX.
Il est toutefois possible de déclarer d'autres correspondants principaux, administratifs ou techniques ultérieurement.

☐ PRIVE

Nom : ..... Prénom : .....

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur Langue de correspondance : ☐ FR ☐ DE ☐ EN ☐ IT

E-mail : ..... (Adresse valide et régulièrement consultée)

ADRESSE

Rue / n° : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél. :..... Fax : .....

SERVICE ANTI-SPAM ET ANTIVIRUS

NOMBRE D'ADRESSES	PRIX MENSUEL	PRIX ANNUEL
Pack 1 compte E-mail	CHF 2.-	CHF 20.-
Pack 5 comptes E-mail	CHF 5.-	CHF 50.-

FRAIS DE MISE EN SERVICE

Frais de mise en service : Fr. 10.- (unique)

FACTURATION DU SERVICE

Le mode de facturation est identique au mode de facturation de votre prestation VTX initiale (connexion ou hébergement), en l'absence de prestation payante déjà souscrite la facturation du service sera annuelle.

CHOIX DE L'ADRESSE E-MAIL

Combien de compte E-mail souhaitez-vous protéger* : .....

* Le prix du service est fixé par pack, à votre avantage, par exemple :

- pour protéger 1 compte E-mail (un pack 1) = CHF 20.- / an ;
- pour protéger 2 comptes E-mail (deux packs 1) = CHF 40.- / an ;
- pour protéger 3 comptes E-mail (un pack 5) = 50.- / an.

Indiquer ci-dessous les adresses E-mail des comptes que vous souhaitez protéger** :
En déclarant les adresses E-mail ci-dessous, vous affirmez être le détenteur de celles-ci ou être une personne habilitée à souscrire le service.

.....

.....

.....

** Valable uniquement pour les adresses du type : @vtxnet.ch, @vtx.ch, @club.ch, @cyberlab.ch, @datacomm.ch, @dtc.ch, @fivenet.ch, @freemail.ch, @gic.ch, @gkb.com, @gve.ch, @omedia.ch, @petrel.ch, @pointnet.ch, @pingnet.ch, @smartfree.ch, @scopus.ch, @swissfree.ch, @surfeu.ch, @tele-net.ch, @tiscali.ch, @tiscalinet.ch, @vtxfree.ch, @vtxmail.ch, @worldonline.ch.

Tous nos prix sont TVA incluse.

Bon pour accord

J'ai pris connaissance des 5 pages de ce contrat et en accepte les termes des Conditions Générales.

Lieu/date : ..... Signature : .....

Recommandé par :

Conditions générales

1. Objet du présent contrat

Le fournisseur met à disposition du client une solution permettant de filtrer automatiquement des messages contenant des virus connus et répertoriés par le tiers prestataire (voir pt. 2, 1er alinéa) et des messages publicitaires indésirables (appelés SPAM par la suite) reconnus par les règles du client.

Pour bénéficier de ce service, le client doit posséder au moins une adresse d'un des types suivants : xxx@vtxnet.ch, xxx@vtx.ch, xxx@club.ch, xxx@cyberlab.ch, xxx@datacomm.ch, xxx@dtc.ch, xxx@fivenet.ch, xxx@freemail.ch, xxx@gjc.ch, xxx@gkb.com, xxx@gve.ch, xxx@omedia.ch, xxx@petrel.ch, xxx@pointnet.ch, xxx@pingnet.ch, xxx@smartfree.ch, xxx@scopus.ch, xxx@swissfree.ch, xxx@surfeu.ch, xxx@tele-net.ch, xxx@tiscali.ch, xxx@tiscalinet.ch, xxx@vtxfree.ch, xxx@vtxmail.ch, xxx@worldonline.ch hébergée sur les serveurs VTX.

Pour bénéficier de ce service, l'abonné devra souscrire au service soit par l'intermédiaire d'un contrat papier intitulé VTX Mail Filter ou en activant le service dans chacune de ses boîtes de courriers électroniques à l'adresse : http://kiosk.vtx.ch.

La connexion Internet ne fait pas partie de ces services.

2. Filtrage des E-mails

- Il s'agit d'un service électronique développé par un tiers prestataire.

- VTX s'efforce de filtrer les E-mails du client et d'éliminer les virus connus ainsi que les messages apparentés à des messages publicitaires non sollicités (SPAM) par le destinataire.

- Les critères permettant de considérer un E-mail comme étant un SPAM sont fortement subjectifs et laissés à l'appréciation de VTX. VTX utilise pour cela des listes et critères de filtrage reconnu internationalement.

- VTX garantit que plus de 90% des SPAM et des Virus connus sont filtrés par son système. Seuls les E-mails en caractères latins sont filtrés selon des critères contextuels.

- VTX n'est aucunement responsable des conséquences d'un E-mail n'ayant pas été considéré comme infecté par un virus ou comme un SPAM publicitaire par son filtre. Aucune poursuite ne peut être entreprise contre VTX suite à un problème de ce type.

- VTX ne peut pas être tenu pour responsable de la perte d'un E-mail au travers de son filtre, et aucun dédommagement ne pourra être exigé pour un tel motif.

- L'utilisation d'un filtre de ce type entraîne inévitablement un délai supplémentaire dans l'acheminement d'un E-mail. VTX s'efforce de maintenir ce délai le plus court possible, mais en aucun cas VTX ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de ce délai.

- VTX ne peut pas être tenu pour responsable des modifications de paramètres effectuées au sein du Kiosk VTX sur le traitement des SPAMS et Virus ni pour la mauvaise utilisation des listes « autorisée » / « interdite ».

3. Confidentialité

VTX garantit un traitement strictement confidentiel des E-mails et qu'aucune utilisation abusive ne sera faite ni des adresses E-mail ni des contenus des messages, en particulier, en vertu de la loi sur la protection des données (LPD), la divulgation à toute personne des adresses et des contenus est exclue, sans l'ordre formel d'un juge d'instruction compétent.

4. Mise en œuvre

A moins d'un avis contraire mentionné par écrit, le délai de mise en service est estimé entre 2 et 5 jours ouvrables dès réception du contrat accompagné de toutes les informations nécessaires. Dans le cas d'une activation du service depuis le Kiosk VTX, VTX Mail Filter sera immédiatement disponible sauf problème technique annoncé dans le Kiosk ou sur notre site Internet.

5. Assistance

Le fournisseur propose un service de support sur un numéro au tarif local (pendant les heures de bureau).

6. Responsabilité du fournisseur

Le client accepte que, malgré l'automatisation forte du logiciel et la qualité de filtrage déployé, certains E-mail ne soient pas filtrés.

En aucun cas le fournisseur ne peut être tenu pour responsable de la perte de données, de l'accès par des tiers, ni du détournement des données transportées sur le réseau. Les données stockées sur les serveurs (logs de connexion) restent la propriété du client. Le fournisseur s'engage à ne pas utiliser les fichiers logs d'un client ou les transmettre à des tiers.

7. Durée et résiliation

7.1 Définitions

L'engagement du client prend effet à la signature du contrat papier VTX Mail Filter ou de l'acceptation des conditions spécifiques à l'utilisation du produit VTX Mail Filter depuis le Kiosk VTX. La date de mise en service est celle de la mise à disposition de l'interface de configuration VTX Mail Filter au sein du Kiosk VTX (http://kiosk.vtx.ch). Cette date marque le début de la prestation.

7.2 Facturation

La facturation débute le 1er du mois pour une mise en service réalisée avant le 07 du mois en cours. La facturation débute le 1er du mois suivant pour une mise en service réalisée après le 07 du mois en cours.

La première facture sera calculée au « prorata temporis » jusqu'à la prochaine facturation de votre prestation principale VTX (accès Internet et/ou hébergement). Cette première facture prendra également en compte les frais de mise en service. Si le service est activé par le biais du Kiosk VTX, la première facture pourra être payée entièrement par le crédit Kiosk. Par la suite, la prestation sera facturée simultanément avec cette prestation principale.

7.3 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'une année minimum à moins qu'une autre durée ne soit expressément prévue dans le contrat; il est renouvelable d'année en année pour une période d'une année complète par tacite reconduction sauf résiliation écrite par courrier recommandé avec un préavis de 3 mois avant la date anniversaire de mise en service.

7.4 Résiliation par le client

En cas de résiliation anticipée, le client devra s'acquitter des frais de résiliation anticipée facturés par VTX, définis comme suit : le client doit payer l'intégralité de la cotisation de la période annuelle en cours.

La simple suppression de l'adresse E-mail ne peut pas être un motif valable de résiliation du service VTX Mail Filter.

7.5 Résiliation par le fournisseur

Le fournisseur peut, en cas d'utilisation abusive, supprimer les comptes de sauvegarde sans préavis ni dédommagement. Le client répond envers le fournisseur des dommages causés par la violation de dispositions contractuelles susmentionnées.

Nul ne peut bénéficier du service VTX Mail Filter sans avoir souscrit une prestation Internet ou une adresse E-mail hébergée chez VTX.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le fournisseur se réserve le droit d'interrompre l'ensemble de ses services et ainsi effacer les données stockées. Les frais inhérents à la remise en route des comptes seront facturés au client.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier ses tarifs moyennant un préavis de 2 mois, donné sous la forme qui lui semblera opportune. Les Conditions Générales en ligne prévalent sur les celles imprimées. Les parties conviennent que VTX peut de plein droit modifier son service sans autre formalité que de porter ces modifications dans les Conditions Générales en ligne.

8. Informations

Le fournisseur se réserve le droit de tenir informé le client de ses nouveaux services ou produits par courrier postal ou électronique, à moins que le client ait formulé son opposition par écrit.

Pour toute contestation ayant trait à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent expressément que le FOR JURIDIQUE EXCLUSIF est à Pully et soumettent leur contestation à l'application du droit suisse.

novembre 2006